

## DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

### UN TEST GRATUIT, SIMPLE ET RAPIDE À RÉALISER CHEZ VOUS

Madame, Monsieur,

Le Centre Communautaire de Référence pour le dépistage des cancers (CCR) est l'asbl agréée par le Ministre de la Santé en Région wallonne pour organiser le dépistage du cancer colorectal (cancer du gros intestin) pour les femmes et les hommes entre 50 et 74 ans. Nous vous proposons de participer au dépistage en réalisant gratuitement le test de recherche de sang occulte dans les selles.

Les experts européens recommandent de réaliser ce test tous les 2 ans à partir de 50 ans.

#### 2 POSSIBILITÉS POUR OBTENIR LE KIT DE DÉPISTAGE :



Vous pouvez commander le kit de dépistage via le lien [www.ccref.org/kit](http://www.ccref.org/kit) en renseignant votre n° d'identification du **Registre national** (repris au verso de votre carte d'identité) et votre **code personnel** : . Il sera envoyé directement à votre domicile.



Vous pouvez obtenir le kit de dépistage auprès de votre médecin généraliste.

Nous vous invitons à lire attentivement le dépliant et les explications reprises au verso de ce document.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site [www.ccref.org](http://www.ccref.org) .

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

M. Michel Candeur  
Coordinateur

**Découvrez le dépistage  
en pratique au verso.**

**Attention :** En cas de douleurs abdominales ou de symptômes digestifs persistants (sang dans les selles, diarrhées ou constipation inhabituelles...), de maladie digestive inflammatoire chronique, d'antécédents personnels ou familiaux de cancer digestif, il est conseillé de consulter votre médecin généraliste. Il pourra vous examiner et vous orienter, si nécessaire, vers un spécialiste.

#### Remarque

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'invitation, vous pouvez nous le signaler via le site : [www.ccref.org/stopcolon](http://www.ccref.org/stopcolon), par e-mail [colorectal@ccref.org](mailto:colorectal@ccref.org) ou par téléphone au 010 23 82 72.

Votre N° d'identification du Registre national (situé au verso de votre carte d'identité) vous sera demandé.



50 À 74 ANS

# LE DÉPISTAGE EN PRATIQUE

## 1) LES CONDITIONS A REMPLIR

---

- Être un homme ou une femme âgé(e) de 50 à 74 ans.
- Être en possession d'un N° d'identification du Registre national belge.
- Être domicilié(e) en Région wallonne.
- Ne pas avoir fait le test de dépistage courant de l'année civile précédente.
- Renseigner un médecin dont le lieu de consultation est en Belgique.

## 2) DEUX POSSIBILITÉS POUR OBTENIR LE KIT DE DÉPISTAGE

---

- OU**
- ↳ Vous pouvez commander le kit de dépistage via le lien [www.ccref.org/kit](http://www.ccref.org/kit) en renseignant votre N° d'identification du Registre national (repris au verso de votre carte d'identité) et votre code personnel figurant au recto de ce document. Il sera envoyé directement à votre domicile.
  - ↳ Vous pouvez obtenir le kit de dépistage auprès de votre médecin généraliste.

## 3) LA RÉALISATION DU PRÉLÈVEMENT

---

Le test de dépistage se fait sur un prélèvement de selles. Celui-ci est simple et rapide à réaliser chez vous. Un mode d'emploi détaillé est fourni dans le kit de dépistage.

**Attention, réalisez le prélèvement de selles en dehors de saignements hémorroïdaires.**

## 4) L'ENVOI DU PRÉLÈVEMENT

---

Une fois réalisé, le test est à renvoyer exclusivement au moyen de l'enveloppe grise préadressée et préaffranchie fournie dans le kit de dépistage.

## 5) LES RÉSULTATS

---

Pour obtenir le résultat de l'analyse, vous pourrez téléphoner à votre médecin environ une semaine après le renvoi du test.

**Dans plus de 90 % des cas**, le test ne montre aucune trace de sang dans les selles.

Un nouveau test sera envoyé directement à votre domicile 2 ans après votre dernier test.

**Dans moins de 10 % des cas**, le test montre la présence de traces de sang.

Votre médecin vous orientera vers un gastro-entérologue qui vous proposera une coloscopie afin d'identifier l'origine du saignement. Dans environ 60% des cas, les résultats de la coloscopie révéleront qu'il n'y a pas de lésions précancéreuses ou cancéreuses.

Si un polype est découvert, il sera enlevé lors de la coloscopie. On évite ainsi son évolution éventuelle vers un cancer.

Plus rarement, un cancer est déjà présent. Il est, le plus souvent, au début de son développement, ce qui permet un traitement plus efficace et augmente les chances de guérison. Cela concerne 5 personnes sur 1 000 qui participent au dépistage.

Contrairement au test de dépistage, la coloscopie n'est pas gratuite mais votre mutualité la rembourse en partie. Renseignez-vous auprès du gastro-entérologue et de votre mutualité.